

NEU
NOUVEAU
NUOVO
NOVO
08.11.2006



Tagung der Alpenkonferenz

Réunion de la Conférence alpine

Sessione della Conferenza delle Alpi

Zasedanje Alpske konference

TOP / POJ / ODG / TDR

IX

21

FR

OL: DE

SECRETARIAT PERMANENT : BUDGET

A Rapport

B Proposition de décision

Annexes :

Annexe 1 : Budget 2005/2006

Annexe 2 : Dépenses 2005

A Rapport du Secrétariat permanent

1 Mise en oeuvre du budget 2005/ 2006

Le budget 2005/2006 prévoyait en tout 2.031.426,38 euros de recettes et 1.969.472,92 euros de dépenses (Annexe 1). Du fait du non-recouvrement des contributions d'un État membre à hauteur de 433.000,00 euros et du non-débloqué des fonds à hauteur de 256.579,98 euros (« Frozen cash flow », se reporter à AC08 / 18 et PC30 /13b), et malgré l'utilisation du fonds de roulement (120.000 euros), les ressources ont été moins élevées que prévu. En 2005, les dépenses totales se sont élevées à 517.102 euros au lieu de 984.736 euros (52%). À la fin de l'année, les réserves bloquées ont été entamées à court terme à hauteur de 17.000 euros (Annexe 2).

Pour l'année 2006, jusqu'à l'encaissement des paiements de l'Italie (voir ci-dessous), le montant disponible était seulement de 670.000 euros environ. Étant donné que deux Comités permanents relèvent de la responsabilité du Secrétariat au cours de cet exercice, de fortes restrictions ont une nouvelle fois été nécessaires pour ne pas dépasser les limites autorisées même en l'absence de recouvrement des paiements.

Le 30 octobre 2006, le paiement des contributions encore dues par l'Italie pour les années 2003, 2004 et 2005 - soit un total de 430.180,00 euros - a été encaissé, mais pas la contribution 2006, qui se chiffre à 218.407,70 euros. Cette dernière est attendue pour l'année 2007, en même temps que la contribution 2007. Il en résulte donc une situation financière moins tendue. Par la suite, les emplois permanents pourront être réoccupés et les travaux reportés de longue date pourront enfin être entrepris. Il ne sera toutefois pas possible de dépenser de manière judicieuse les sommes encaissées d'ici la fin de l'année 2006, si bien qu'un montant important devra être reporté à l'exercice 2007/2008.

En l'état actuel des choses, on peut tabler sur des dépenses totales d'environ 700.000 euros pour l'année 2006. Tous les postes budgétaires du double bilan seront loin d'être épuisés, à l'exception du poste « 12.2 Frais généraux », qui sera dépassé de 25.000 euros, soit 14%, car les frais d'exploitation des locaux à Innsbruck ont été sous-estimés lors de l'établissement du budget. Du fait de la réorganisation de la comptabilité, il n'est pas encore possible de procéder à une simulation détaillée du bilan 2006. L'excédent à reporter est estimé à 380.000 euros.

2 Situation actuelle du paiement des contributions

	2003 due	paid	2004 due	paid	
Austria	196.000,00	196.000,00	196.000,00	196.000,00	
France	144.000,00	144.000,00	144.000,00	144.000,00	
Germany	68.000,00	68.000,00	68.000,00	42.925,17 ¹	
Italy	212.000,00	212.000,00 ²	212.000,00	212.000,00 ³	
Liechtenstein	16.000,00	16.000,00 ⁴	16.000,00	16.000,00 ⁴	
Monaco	16.000,00	16.000,00	16.000,00	16.000,00	
Slovenia	32.000,00	32.000,00	32.000,00	32.000,00	
Switzerland	116.000,00	116.000,00 ⁴	116.000,00	116.000,00 ⁴	
TOTAL	800.000,00		800.000,00		

	2005 due	paid	2006 due	paid	outstanding 08.11.2006
Austria	198.940,00	198.940,00	201.924,10	201.924,10	
France	146.160,00	146.160,00	148.352,40	148.352,40	
Germany	69.020,00	69.020,00	70.055,30	70.055,30	
Italy	215.180,00	215.180,00 ³	218.407,70	0,00	218.407,70
Liechtenstein	16.240,00	16.240,00	16.483,60	16.483,60	
Monaco	16.240,00	16.240,00	16.483,60	16.483,60	
Slovenia	32.480,00	32.480,00	32.967,20	32.967,20	
Switzerland	117.740,00	117.740,00 ⁴	119.506,10	119.506,10 ⁴	
TOTAL	812.000,00		824.180,00		

	2007 due	paid	2008 due	paid	outstanding
Austria	204.952,96		208.027,26		
France	150.577,69		152.836,35		
Germany	71.106,13		72.172,72		
Italy	221.683,82		225.009,07		
Liechtenstein	16.730,85		16.981,82		
Monaco	16.730,85		16.981,82		
Slovenia	33.461,71		33.963,63		
Switzerland	121.298,69		123.118,17		
TOTAL	836.542,70		849.090,84		

¹ Paiement réduit du fait de l'impossibilité de reporter la part de l'excédent 2003 à l'exercice suivant – des contributions volontaires équivalentes ont été fournies sous forme de projets spécifiques.

² 3000 euros 30.10.2006

³ 30.10.2006

⁴ Déduction faite des frais bancaires

3 Évolution future de la comptabilité et de la structure budgétaire

Intégration de la comptabilité de la Task Force ALPARC

Le rattachement de la Task Force ALPARC au Secrétariat permanent a nécessité, pour des raisons juridiques et techniques, l'intégration de la comptabilité d'ALPARC dans la comptabilité du Secrétariat permanent. La Task Force ALPARC est financée par des contributions volontaires. Conformément aux dispositions du règlement financier (surtout de l'article 14), un fonds séparé a été institué pour la Task Force. La structure budgétaire de ce fonds (parties A, B et C), ainsi que les décisions y relatives sont réglementées par la Convention Cadre qui a institué la Task Force.

Évolution future de la comptabilité suite à l'introduction des postes de coûts

Pour permettre l'administration différenciée d'un fonds spécial ALPARC en dehors du budget ordinaire du Secrétariat permanent, des postes de coûts ont été introduits dans la comptabilité. Ceci a permis par ailleurs de classer différemment les coûts des différentes activités relevant du budget ordinaire du Secrétariat, comme cela avait été suggéré à plusieurs reprises dans le cadre du Comité permanent. L'introduction des postes de coûts a permis de condenser et de clarifier le plan comptable et les types de coûts.

Grâce à cette évolution, la comptabilité du Secrétariat permanent est désormais beaucoup plus pertinente. Ainsi, il est très facile de savoir à combien se sont chiffrés les frais de déplacement, les frais de conseil ou de traduction (types de coûts) pour le Rapport sur l'état des Alpes (poste de coût). En procédant à une exploitation additionnelle, les frais de personnel pourront être ultérieurement rattachés aux différents postes de coûts au cas où l'on opérerait pour une inscription différenciée des temps de travail employés.

La nouvelle structure comptable a été mise au point au cours de l'année 2006 appliquée rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2006. La comptabilité d'ALPARC a été intégrée à partir du 1^{er} juin 2006. La comptabilité différenciée a été testée et est ainsi disponible depuis le 1^{er} janvier 2007.

Évolution future de la structure budgétaire

Dans le cadre du règlement financier, la nouvelle structure comptable permet désormais, s'agissant aussi de la structure budgétaire, de ne plus récapituler toute une série de coûts sous le poste global Frais généraux, mais de classer les différentes activités. Toutefois, en

raison de ce changement, les postes budgétaires des années passées ne sont pas d'emblée comparables avec les nouveaux postes budgétaires.

Ancienne structure budgétaire

Dépenses

1	ADMINISTRATIVE COSTS
11	Staff
11.1	Permanent Staff
11.2	Secondary Staff
11.3	Vocational Training
12	Operating
12.1	Fist settling expenses
12.2	Overheads
12.3.	Organisation of official meetings
12.4	Provision of services
12.5	Increase / decrease of accruals
2	EQUIPMENTS
21	First settling expenses
22	Purchase of equipments
23	Technical computer infrastructure
3	OPERATIONAL COSTS
31	SOIA
32	Information, Communication
33	Others
4	Financial Costs
5	Taxes

Nouvelle structure budgétaire

Dépenses

100	FRAIS DE BASE
110	Personnel
111	Personnel à statut diplomatique
112	Personnel sans statut diplomatique
113	Personnel mis à disposition
114	Formation continue
120	Dépenses courantes
121	Bureaux, fournitures de bureau, photocopieuses
122	Téléphone, Internet, ordinateurs
123	Gestion, autres frais généraux
130	Investissements
131	Mobilier de bureau, véhicules
132	Techniques d'information et de communication
133	Autre matériel d'exploitation
200	ACTIVITÉS
210	Soutien organes
211	Réunions officielles
212	Traductions
213	Autres
220	Information et communication
230	SOIA / ABIS
240	Coopération
300	COÛTS TRANSACTIONS MONÉ- TAIRES, INTÉRÊTS
400	IMPÔTS

4 Proposition de budget 2007/2008

4.1 Éléments de départ pour l'établissement du budget

Réduction du personnel en 2005 et 2006

Au cours de la période budgétaire 2005/2006, du fait du non-recouvrement de certains paiements, nous avons dû assurer la gestion en présence de limitations considérables au regard du budget qui avait été adopté. Seuls 4,25 postes ont pu être financés au lieu des 6 postes prévus (15.2.2005 réduction à 5 postes, 1.5.2005 réduction à 4,75 postes, 1.7.2005 réduction à 4,25 postes). Il en a résulté un retard considérable des travaux prévus, qui doit être rattrapé au cours de la période suivante après recouvrement des créances.

Capacité additionnelle en personnel pour 2007 et 2008

Le Secrétariat permanent propose de financer, avec les contributions recouvrées en retard, un/une collaborateur/collaboratrice supplémentaire sur la base d'un contrat d'ouvrage ou d'une activité de conseil externe pour la période 2007/2008. Les montants correspondants sont prévus principalement pour les relations publiques (rubrique 220) et pour le SOIA (rubrique 230).

Report des excédents

Les paiements des contributions encore en suspens ont été encaissés le 30 octobre 2006, toutefois ils ne peuvent plus être dépensés de manière judicieuse au cours de la période budgétaire 2005/2006. Aux termes de l'art. 9 du Règlement financier, les montants non dépensés retournent aux Parties contractantes, et ils doivent être remboursés ou compensés avec les prochaines contributions. En 2003, première année d'existence du Secrétariat permanent, on a eu aussi des excédents considérables. Toutes les Parties contractantes à l'exception d'une, à qui cela était impossible pour des raisons juridiques, ont autorisé un report de ces excédents aux années suivantes. Une telle autorisation est nécessaire dans le cas présent aussi afin de pouvoir affecter les contributions payées tardivement à la réalisation des travaux urgents.

4.2 Proposition du budget

Se reporter à la page suivante.

Budget 2007 / 2008

	<i>Budget 2005 / 2006 seulement postes comparables</i>	Budget 2007 / 2008	Aussichten 2009 / 2010	
BUDGET ORDINAIRE				
Augmentation des contributions p.a.				
		1.5%	1.5%	
Dépenses	1,969,472.92	2,276,000.00		
100 FRAIS DE BASE		1,201,000.00	16%	1,866,440.00 -18%
110 PERSONNEL	881,834.92	906,000.00	3%	1,149,440.00 -4%
111 Personnel à statut diplomatique	875,834.92	880,000.00	0%	939,440.00 4%
112 Personnel sans statut diplomatique		20,000.00		913,440.00 4%
113 Personnel mis à disposition		-		20,000.00 0%
114 Formation continue	6,000.00	6,000.00	0%	-
120 DÉPENSES COURANTES		210,000.00		6,000.00 0%
121 Bureaux, fournitures de bureau, photocopieuses		70,000.00		200,000.00 -5%
122 Téléphone, Internet, ordinateurs		70,000.00		70,000.00 0%
123 Gestion, autres frais généraux		70,000.00		60,000.00 -14%
130 INVESTISSEMENTS	230,000.00	85,000.00	-63%	70,000.00 0%
131 Mobilier de bureau, véhicules		25,000.00		10,000.00 -88%
132 Techniques d'information et de communicati	200,000.00	60,000.00	-70%	2,000.00 -92%
133 Autre matériel d'exploitation		15,000.00		8,000.00 -87%
200 ACTIVITÉS		1,090,000.00		5,000.00 -67%
210 SOUTIEN ORGANES		245,000.00		725,000.00 -33%
211 Réunions officielles	40,000.00	120,000.00	200%	245,000.00 0%
212 Traductions		120,000.00		120,000.00 0%
213 Autres		5,000.00		120,000.00 0%
220 INFORMATION ET COMMUNICATION	125,000.00	300,000.00	140%	5,000.00 0%
230 SOIA / ABIS	200,000.00	345,000.00	72%	150,000.00 -50%
240 COOPÉRATION		200,000.00		200,000.00 -42%
300 COÛTS TRANSACT MONÉT, INTÉRÊTS	1,400.00	15,000.00	-1171%	130,000.00 -35%
400 IMPÔTS		1,000.00		8,000.00 -47%
				1,000.00 0%
Prélèvement de fonds		212,029.98		126,858.19 -40%
500 FONDS RÉGULIERS		45,000.00		48,000.00 7%
510 Fonds de roulement		-		-
520 Fonds d'investissement		45,000.00		48,000.00 7%
521 Dotation amortissements		55,000.00		55,000.00 0%
522 Dotation intérêts du capital		15,000.00		8,000.00 -47%
523 Prélèvement pour investissements		25,000.00		15,000.00 -40%
600 FONDS BLOQUÉS	257,029.98	257,029.98	0%	-
Recettes		2,063,970.02		1,739,581.81 -16%
700 CONTRIBUTIONS		1,904,041.24		1,736,581.81 -9%
710 Contributions régulières	1,636,180.00	1,685,633.54	3%	1,736,581.81 3%
720 Contributions exercices précédents		218,407.70		-
800 AUTRES RECETTES		500.00		3,000.00 500%
900 REPORT D'EXCÉDENTS		159,428.78		174,858.19 10%
910 Report de l'exercice précédent		380,000.00		220,571.22 -42%
920 Report à l'exercice suivant		220,571.22		45,713.03 -79%
Solde budget ordinaire		0.00		0.00
FONDS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES				
Fonds ALPARC				
RECETTES		820,000.00		820,000.00 0%
ALPARC Budget A		820,000.00		820,000.00 0%
ALPARC Budget B				
ALPARC Budget C				
DÉPENSES		820,000.00		820,000.00 0%

Changement par rapport au budget 2005/2006 ↑

Changement par rapport au budget 2007/2008 ↑

4.3 Explications concernant les différents postes de dépenses

4.3.1 Frais de base (100)

Personnel (110)

112 *Personnel sans statut diplomatique*

Rémunération de stagiaires.

Frais courants (120)

122 *Téléphone, Internet, ordinateurs*

Frais téléphoniques, location installation téléphonique, frais Internet, assistance PC (étudiant sur base de contrat d'ouvrage, contrat de maintenance)

123 *Gestion, autres frais généraux*

Dépenses de gestion générale et d'administration, recherche de personnel, documentation, frais de déplacement fixes (abonnements), etc.

Investissements (130)

131 *Mobilier de bureau, véhicules*

Outre les petits achats pour le mobilier de bureau, la voiture actuelle du Secrétariat permanent doit être changée en 2008, elle aura alors cinq ans.

132 *Technique d'information et de communication*

Essentiellement mise en place d'un serveur de données.

4.3.2 Activités (200)

Les activités comportent le soutien des organes de la Convention alpine, ainsi que les trois missions transversales définies par le Programme de Travail Pluriannuel de la Conférence alpine 2005-2010 (S.12). Les budgets proposés pour les rubriques 220 (Information et communication), 230 (SOIA/ABIS) et 240 (Coopération) ne sont pas comparables d'emblée avec les rubriques similaires 31, 32 et 33 de l'exercice 2005/2006 : tous les frais imputables directement tels que les frais de déplacement, la littérature, les données etc. qui, dans l'ancien budget, figuraient en partie dans la rubrique 12, sont directement affectés aux activités dans la nouvelle structure budgétaire. Toutefois, étant donné que, parmi ces activités, des limitations radicales ont été nécessaires dans l'exercice précédent (14% des dépenses prévues en 2005), on a prévu ici des montants importants à titre provisoire pour rattraper les travaux qui ont été différés (se reporter également aux explications concernant les différents postes).

Au cours de l'exercice suivant, les ressources à nouveau disponibles dans le budget ordinaire du Secrétariat permanent seront sensiblement moins élevées.

Soutien des organes (210)

211 Réunions officielles

Les réunions du Comité permanent sont beaucoup plus chères que dans le budget 2005/2006. Pour une réunion de trois jours, il faut compter de 35.000 à 40.000 euros (frais de salle, technique, interprétariat, hébergement, transferts). Deux de ces réunions sont à financer par le Secrétariat permanent au cours de l'exercice 2007/2008. Peuvent s'y ajouter d'autres réunions, qui ne sont pas encore prévisibles. En outre, les frais de déplacement du personnel à l'occasion de toutes les réunions officielles (CP, CA, GT, etc.) et leur préparation doivent être financés par ce poste.

212 Traductions

Les frais de traduction ont été nettement réduits en 2005/2006 par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu du fait que les collaborateurs concernés sont polyglottes et que tous les collaborateurs du Secrétariat maîtrisaient la même langue que la Présidence, on a pu se passer presque entièrement des traductions relatives aux activités de coordination, ce qui ne sera pas forcément le cas à l'avenir. En outre, on a eu largement recours à l'anglais, bien que ce ne soit pas une langue alpine. Bien que les traductions aient été limitées strictement à celles qui sont à la charge du Secrétariat permanent, les frais y relatifs se sont chiffrés à 13.000 euros pour la préparation de la 33^{ème} réunion du Comité permanent. On doit envisager 5 réunions plus coûteuses du Comité permanent, ainsi que d'autres réunions le cas échéant.

Information et communication (220)

Dans ce domaine, les activités ont dû être presque totalement annulées ou reportées dans le dernier exercice, et le budget extraordinairement élevé de 2007/2008 doit permettre de les rattraper. Conformément à la stratégie de communication, on prévoit essentiellement : la publication du premier Rapport sur l'état des Alpes dans la série Signaux alpins, si possible un autre volume de Signaux alpins (sans traduction 50.000 - 70.000 euros chacun), un dépliant sur la Convention alpine, travail de presse et documentation de base correspondante, site Web au contenu détaillé, tableaux d'information sur la Convention alpine (pour conférences, etc., env. 15.000 euros), dans la mesure du possible des contrats d'ouvrage pour les relations publiques sont à prévoir afin d'élaborer le contenu du site Web et le matériel d'information.

SOIA / ABIS (230)

Conformément au rapport du Secrétariat permanent sur le RSA/SOIA, les activités comportent : achèvement du premier Rapport sur l'état des Alpes, préparation du deuxième Rapport sur l'état des Alpes, création de banques de données (indicateurs, cartes), établir de coopérations avec d'autres institutions dans le domaine des données, ateliers, activités SOIA à Bolzano au vu de la stratégie qui doit encore être détaillée par le Groupe de travail.

Coopération (240)

Travail en réseau. Les attentes suscitées par les Memorandums of Understanding signés jusqu'à ce jour n'ont pu être satisfaites dans le dernier exercice. Là encore, il y a un retard à combler. Cofinancement de séminaires communs avec les partenaires (planifié de longue date, entre autres avec différents réseaux de l'espace rural, ainsi qu'avec les réseaux des villes).

4.4 Explications concernant les fonds

Le règlement financier et comptable prévoit un fonds de roulement (article 12), un fonds d'investissement (article 13) ainsi qu'un fonds pour contributions volontaires. Le fonds de roulement et le fonds d'investissement sont dorénavant dénommés fonds réguliers. Pour plus de clarté, le fonds pour contributions volontaires est séparé du budget ordinaire – le fonds ALPARC, qui en fait partie, représente plus de la moitié du budget ordinaire du Secrétariat permanent, et les décisions le concernant sont réglementées par une convention-cadre spéciale. Au-delà des fonds réguliers, il convient de prendre en compte des provisions spécifiques dans le budget ordinaire.

Fonds réguliers (500)

Fin 2006, le fonds de roulement sera à nouveau doté du montant maximal autorisé. On ne prévoit pas de l'utiliser au cours de l'exercice 2007/2008.

Conformément au règlement financier, sont imputés au fonds d'investissement d'un côté les montants des intérêts (15.000 euros, se reporter au poste 300), ainsi que les fonds d'amortissement des placements (55.000 euros). D'autre part, 25.000 euros sont prélevés pour les investissements (se reporter au poste 130). Il en résulte un dépôt net supplémentaire de 45.000 euros.

Fonds bloqués (600)

Le poste 600, qui était dénommé jusqu'à présent « frozen cash flow », contient les fonds bloqués issus de l'excédent reporté en 2003. Cette somme figurait déjà au budget 2005/2006, mais elle n'a pas été débloquée. La dernière décision en la matière a été prise à

Villach (PC30, POJ 13b, par.1). Au terme de cette décision, la somme ne devrait être débloquée qu'après le paiement intégral des contributions encore dues.

4.5 Explications concernant les recettes

Contributions (700)

Les contributions volontaires ont été fixées lors de la dernière Conférence alpine. L'Italie doit encore payer la contribution de 2006 résultant des années précédentes (se reporter aux tableaux de la page 3)

Report d'excédents (900)

Le paiement des impayés à la fin de l'année 2006 dégage un important excédent pour l'exercice 2005/2006, qui va être repris dans l'exercice 2007/2008. Une partie de cet excédent devra être reportée ensuite à l'exercice 2009/2010.

5 Perspective 2009/2010

La Conférence alpine doit définir l'évolution des futures contributions pour l'exercice 2009/2010. S'agissant des années 2005-2008, on avait fixé une augmentation des contributions de 1,5% par an.

Compte tenu du taux d'inflation qui sera largement supérieur, le Secrétariat permanent a proposé d'augmenter les contributions d'au moins 5% par an pour les années 2009 et 2010, ce qui correspond, compte tenu des augmentations jusqu'à ce jour, à une hausse moyenne de 2,27% entre 2003 et 2010. Il en résulte donc un maintien du pouvoir d'achat par rapport au premier budget 2003. Le développement du Secrétariat permanent dans le sens des missions décrites par le Programme de Travail Pluriannuel exigerait une augmentation bien plus importante.

Lors de sa 34^{ème} réunion, le Comité permanent a décidé de proposer à la Conférence alpine une augmentation de 1,5% par an pour les années 2009 et 2010. Ceci correspond pour les années 2003 à 2010 à une augmentation annuelle moyenne de 1,3%. La clé de répartition restant inchangée, il en résulte les montants suivants pour les différentes Parties contractantes :

	2007 due	2008 due	2009 proposition	2010 proposition
<i>increase</i>	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Austria	204.952,96	208.027,26	211.147,67	214.314,88
France	150.577,69	152.836,35	155.128,90	157.455,83
Germany	71.106,13	72.172,72	73.255,31	74.354,14
Italy	221.683,82	225.009,07	228.384,21	231.809,97
Liechtenstein	16.730,85	16.981,82	17.236,55	17.495,10
Monaco	16.730,85	16.981,82	17.236,55	17.495,10
Slovenia	33.461,71	33.963,63	34.473,08	34.990,18
Switzerland	121.298,69	123.118,17	124.964,94	126.839,42
TOTAL	836.542,70	849.090,84	861.827,20	874.754,61

La dernière colonne du tableau relative au projet de budget (page 7) présente une possibilité de budget pour les années 2009/2010 si l'on table sur le développement proposé par le Secrétariat permanent. Par rapport à la proposition 2007/2008, la disparition des contributions extraordinaires aux postes 600, 720 et 910 entraîne une réduction sensible des recettes. Ceci se répercute principalement sur les sommes disponibles pour les activités (poste 200).

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend acte du rapport du Secrétariat permanent et l'approuve,
2. adopte le budget 2007/2008 du Secrétariat permanent conformément à la proposition, la somme totale des contributions à la charge des Parties contractantes se chiffrant à 836.542,70 euros pour l'année 2007 et à 849.090.84 euros pour l'année 2008,
3. approuve le report des excédents de l'exercice 2005/2006 à l'exercice 2007/2008⁵,
4. décide d'augmenter les contributions des Parties contractantes pour les années 2009 et 2010 de 1,5% par an par rapport à l'année précédente et de laisser la clé de répartition inchangée.

⁵ L'Allemagne ne peut approuver le report pour des raisons liées à la réglementation budgétaire.



Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

IX

TOP / POJ / ODG / TDR

21

EN

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA/ATTACHMENT

1

PROJECT OF BUDGET 2005-2006 & OUTLINES 2007-2008
scenario 1

EXPENDITURES					
Code	Name	Amount 2003 - 2004	Budget 2005-2006	Outlines 2007-2008	
1	ADMINISTRATIVE COSTS				
11	Staff (salaries & social charges)				
11.1	Permanent Staff	608.183,07	875.834,92	915.000,00	
11.2	Secondary Staff	0,00	0,00	0,00	
11.3	Vocational Training	311,00	6.000,00	6.000,00	
	Sub total staff	608.494,07	881.834,92	921.000,00	
12	Operating				
12.1	First settling expenses (non amortiz.)	29.043,45	0,00	0,00	
12.2	Overheads	150.636,63	180.000,00	180.000,00	
12.3	Organization of official meetings	28.755,00	40.000,00	40.000,00	
12.4	Provisions of services	115.049,58	170.000,00	160.000,00	
12.5	Increase / decrease of Accruals	-14.734,34	0,00	0,00	
	Sub total operating	308.750,32	390.000,00	380.000,00	
	TOTAL ADMINISTRATIVE COSTS	917.244,39	1.271.834,92	1.301.000,00	
2	EQUIPMENTS				
21	First settling expenses	16.433,64	0,00	0,00	
22	Purchase of equipments	18.414,17	30.000,00	40.000,00	
23	Technical computer infrastructure	0,00	200.000,00	0,00	
	TOTAL EQUIPMENTS	34.847,81	230.000,00	40.000,00	
3	OPERATIONAL COSTS				
31	SOIA	87.905,00	200.000,00	160.000,00	
32	Information, communication	76.896,00	125.000,00	140.000,00	
33	Others	0,00	0,00	60.000,00	
	TOTAL OPERATIONAL COSTS	164.801,00	325.000,00	360.000,00	
4	FINANCIAL COSTS				
5	TAXES	1.732,86	1.400,00	1.500,00	
		64.942,33	141.238,00	103.904,00	
	TOTAL EXPENDITURES	1.183.568,39	1.969.472,92	1.806.404,00	

INCOMES			
	Amount 2003 - 2004	Budget 2005-2006	Outline 2007-2008
CONTRIBUTIONS & PARTICIPATIONS			
TOTAL AMOUNT OF ASSESSED CONTRIBUTIONS OF THE C.P.	1.571.925,19	1.636.180,00	1.685.633,54
Owed on passed contributions	3.000,00	0,00	0,00
TOTAL CONTRIBUTIONS & PARTICIPATIONS	1.574.925,19	1.636.180,00	1.685.633,54
OTHER INCOMES			
Bank & financial incomes	5.975,73	4.000,00	4.000,00
Reimbursement of taxes	33.337,72	98.000,00	65.600,00
Assignments of fixed assets	0,00	0,00	5.000,00
Miscellaneous incomes	0,03	0,00	0,00
Budget surplus at the end of the previous period	0,00	36.216,40	-473,54
TOTAL OTHER INCOMES	39.313,48	138.216,40	74.126,46
Frozen cash flow of 2004	-257.029,98		
Release of frozen Cash flow 2004		257.029,98	
TOTAL INCOMES	1.357.208,69	2.031.426,38	1.759.760,00
TOTAL EXPENDITURES			
	1.183.568,39	1.969.472,92	1.806.404,00
Total incomes 2003-2008 5.148.395,07			
Total expenditures 2003-2008 4.959.445,31			



Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

IX

TOP / POJ / ODG / TDR

21

EN

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA/ATTACHMENT

2

Expenditures and contributions 2005

Permanent Secretariat of the Alpine Convention

Expenditures

		Budget 2005-2006	Budget 2005 calc.	effective 2005
1	ADMINISTRATIVE COSTS	1.271.835	635.917	481.382
11	Staff (salaries & social charges)	881.835	440.917	343.532
11.1	Permanent Staff	875.835	437.917	343.372
11.2	Secondary Staff	-	-	-
11.3	Vocational Training	6.000	3.000	160
12	Operating Costs	390.000	195.000	137.850
12.1	First settling expenses (non amortiz)	-	-	-
12.2	Overheads	180.000	90.000	108.873
12.3	Organization of official meetings	40.000	20.000	-
12.4	Provisions of services	170.000	85.000	28.977
12.5	Increase / decrease of Accruals	-	-	-
2	EQUIPMENTS	230.000	115.000	12.404
21	First settling expenses	-	-	-
22	Purchase of equipments	30.000	15.000	12.404
23	Technical computer infrastructure	200.000	100.000	-
3	OPERATIONAL COSTS	325.000	162.500	22.349
31	SOIA	200.000	100.000	10.364
32	Information, communication	125.000	62.500	11.985
33	Others	-	-	-
4	FINANCIAL COSTS	1.400	700	948
5	NON REFUNDABLE TAXES	141.238	70.619	19
	Total Expenditures		984.736	517.102

Contributions

Contributions		812.000	596.820
----------------------	--	----------------	----------------

The above figures originate from the assessment of the tax consultant.

The final Budget execution calculation may be established according to slightly different rules.

On December 31, 2005, the financial situation was as follows:

Cassa and Bank	476.185,91 €
earmarked Funds	- 194.858,09 €
non touchable funds and reserves (frozen cash flow, equipments fund)	- 298.308,85 €
	- 16.981,03 €

The actual expenses therefore exceeded the allowed limit by ca. 17.000 EUR